

Bordeaux, le 8 septembre 2005

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second
degré de l'enseignement public
S/C de Madame et Messieurs les IADSDEN

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second
degré de l'enseignement privé sous contrat

LE RECTEUR

Affaire suivie par :

D. ADO

Médecin

S. ATCHOARÉNA

Infirmière

Conseillères techniques du

Recteur

05 57 57 38 00

Télécopie :

05 57 57 87 03

Courriel :

dominique.ado@ac-bordeaux.fr

sylviane.atchoarena@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

***Objet :** Programme "Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine" - suppression des distributeurs automatiques et recommandations sur la composition des aliments proposés dans les EPLE*

Le Programme "Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine" a pour objectifs l'amélioration du comportement des enfants en termes d'alimentation et d'activité physique ainsi que la stabilisation de l'obésité.

En effet, l'académie de Bordeaux n'est pas épargnée par ce problème puisque les résultats de l'enquête réalisée en 2004 - 2005 *sur l'activité physique, les habitudes alimentaires et de vie des adolescents d'Aquitaine* montrent une prévalence du surpoids et de l'obésité de 13,5 % (comparable aux chiffres nationaux). Cette prévalence est plus importante dans les collèges et les lycées professionnels ainsi que dans les établissements de ZEP¹.

Ce programme est mené en lien avec la mission de promotion de la santé en faveur des élèves et associe de nombreux partenaires dont l'Assurance Maladie, l'ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement de l'université de Bordeaux 2) et le réseau des CODES (comités départementaux d'éducation à la santé).

Ce programme prévoit de mettre en place des actions visant à améliorer l'offre alimentaire des produits vendus dans les EPLE et en particulier dans le cadre des foyers des élèves.

Ainsi vous voudrez bien veiller à :

- favoriser la consommation de fruits
- privilégier l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi écrémés, le pain, les céréales non sucrées,
- limiter la disponibilité des produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, barres chocolatées, viennoiseries, confiseries, sodas et autres boissons sucrées,...).

Il convient également d'être vigilant sur les horaires de vente ou de distribution des aliments de manière à ne pas favoriser le grignotage en essayant de se rapprocher des horaires du petit déjeuner (début de matinée) et du goûter (milieu de l'après midi).

Vous pouvez pour cela vous référer aux recommandations du PNNS développées dans le *guide nutrition pour les ados* du PNNS « *j'aime manger, j'aime bouger* », qui sera distribué à la rentrée 2005 aux élèves de 5ème dans le cadre d'un

¹ Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le site du rectorat
<http://www.ac-bordeaux.fr/WEB/parelev/viescol/boungangetre.pdf>

partenariat entre les ministères de l'éducation nationale et de la santé et des solidarités (voir pièce jointe).

D'autre part, j'attire votre attention sur les dispositions de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, en particulier sur son article 30, ainsi rédigées :

« Les distributeurs automatiques de boissons et produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à compter du 1er septembre 2005 »

Cette disposition législative a pour effet de rendre les obligations contractuelles sans effet à compter du 1/09/2005. Il vous appartient de résilier les contrats en cours avec les sociétés qui exploitent des distributeurs automatiques dans vos établissements, avec effet au 1/09/2005 si ceux-ci ont été signés au nom de l'EPLÉ par le président du conseil d'administration. Si tel n'était pas le cas, la résiliation incombe à l'association (généralement le Foyer socio-éducatif) signataire du contrat. Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision ou tout renseignement complémentaire.

Enfin, les résultats de l'enquête « offre alimentaire dans les EPLE » à laquelle ont participé 448 établissements du second degré de l'académie (soit 83 % des établissements public et privé) sont en cours de finalisation et vous seront adressés prochainement



William MAROIS
Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

PJ : Guide nutrition pour les ados du PNNS « j'aime manger, j'aime bouger », (document pdf)